

23 June 2017

Original: French

**Eleventh United Nations Conference on the
Standardization of Geographical Names**

New York, 8-17 August 2017

Item 5 of the provisional agenda*

**Reports by Governments on the situation in their countries and on the
progress made in the standardization of geographical names since the Tenth Conference
(for distribution only).**

National Report - Cameroun

Submitted by Cameroun**

* E/CONF.105/1

** Prepared by Michel SIMEU KAMDEM, Chair Africa Central Division – Cameroon

1 1^E CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LA NORMALISATION DES NOMS
GEOGRAPHIQUES

DIVISION DE L'AFRIQUE CENTRALE

**SITUATION DE LA NORMALISATION DES
NOMS GEOGRAPHIQUES AU CAMEROUN ET
PROGRES REALISES DEPUIS LA DIXIEME
CONFERENCE**

RAPPORT NATIONAL – CAMEROUN*
(POINT 5)

Yaoundé, mai 2017

* Préparé par Michel SIMEU KAMDEM, sodziwa@gmail.com président de la Division Afrique Centrale – Cameroun

Si le Cameroun appartient depuis plusieurs décennies à la Division francophone du "Groupe d'Experts des Nations Unies pour les Noms Géographiques" (GENUNG), il est aussi, depuis peu, membre de la Division Afrique Centrale. Cette structure qui compte des pays comme le Burundi, le Rwanda, le Gabon, le Tchad, etc. a vu le jour en août 2007, lors de la 9^e Conférence des Nations Unies pour les Noms Géographiques tenue à New York. Le Cameroun qui a, à son actif, plusieurs participations aux conférences des Nations Unies sur les Noms Géographiques, tente de l'animer dans un contexte politique aujourd'hui, assez contraignant.

Le présent rapport a pour but à la fois d'éclairer sur la situation de la normalisation des noms géographiques au Cameroun et de mettre en évidence les progrès qui se dessinent dans ce domaine.

1. SITUATION DE LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES AU CAMEROUN

Contrairement à la plupart des pays d'Afrique, le Cameroun a, depuis 1968, à la faveur du décret n°68/DF/314 du 9 août 1968 et conformément aux résolutions I/4A (1967) et VIII/6 (2002) des 1^e et 8^e Conférences des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, créé une commission nationale de Toponymie (CNT). Celle-ci avait pour mission d'étudier toutes les questions relatives aux noms géographiques de la République du Cameroun et d'arrêter leur orthographe et leur prononciation, sous réserve de la compétence dévolue aux conseils municipaux en matière d'adoption de la dénomination des rues et places publiques.

Présidée par le Ministre chargé de l'administration territoriale et constituée de représentants d'un certain nombre d'administrations dont la recherche scientifique, la défense, le cadastre, la culture, le transport etc., cette commission n'a malheureusement jamais fonctionné. Une telle situation a lourdement pénalisé le Cameroun qui participe pourtant assidument aux travaux du GENUNG. Les conséquences sont nombreuses et se traduisent de diverses manières :

- les difficultés d'enracinement du processus de désignation des lieux ;
- la légèreté dans la désignation de certains lieux ;
- la subsistance des noms de lieux dupliqués ;
- la diversité des processus de désignation des noms géographiques ;
- la multitude d'intervenants sur les questions liées aux noms de lieux : les préoccupations relatives aux noms de lieux sont aujourd'hui traitées de manière informelle par des structures comme le Ministère de l'Administration Territoriale et la Décentralisation (MINATD), le Bureau Central de Recensement et d'Etude de la Population (BUCREP), l'Institut National de Cartographie (INC), l'Institut National des Statistiques (INS), les

- universités pour n'en citer que quelques unes. Aucune de ces institutions n'a suffisamment d'autorité pour dicter aux autres la conduite à tenir ;
- l'absence de travaux proprement dits de normalisation des noms géographiques, notamment la production d'un index toponymique, d'un lexique des noms de lieux, la collecte et le traitement des toponymes, la législation, les politiques et les procédures relatives à la toponymie, etc.

Une telle situation place aujourd'hui le Cameroun loin des pays qui ont accordé une attention particulière aux questions relatives aux noms de lieux et qui, comme le Burkina et la Tunisie, ont récemment remis sur pied leur commission de toponymie (2012 et 2013).

2. LES AVANCEES DANS LE DOMAINE DE LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES AU CAMEROUN

Conscient de cette situation particulièrement préjudiciable à la promotion des noms géographiques au Cameroun, nous avons, sous la casquette de la Division Afrique Centrale, pris depuis quelques années certaines initiatives qui ont consisté à sensibiliser les décideurs politiques, mais aussi toutes les parties prenantes en matière des noms des lieux. Quelques actions dignes d'intérêt ont pu voir le jour dans ce sens. On peut citer parmi les plus importantes :

- la requête du Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation (MINRESI) en vue de la réactivation de la Commission nationale de Toponymie, qui jusqu'ici, n'a pas encore eu de suite,
- la sensibilisation opérée dans un certain nombre d'administrations,
- l'organisation d'un atelier sous-régional de formation sur la normalisation des noms géographiques,
- la promotion des noms de lieux dans les universités,
- la mise en route et l'exécution d'un projet de création d'un fichier de localités,
- la participation aux rencontres régionales sur la promotion de la normalisation des noms géographiques en Afrique.

2.1 REQUETE DU MINRESI POUR LA REACTIVATION DU CNT

La première mutation enregistrée dans le domaine de la normalisation des noms géographiques au Cameroun se matérialise par la correspondance de Madame le MINRESI

adressée aux Secrétaires Généraux de la Présidence et des Services du Premier Ministre, visant à réactiver la Commission Nationale de Toponymie. Même si aucune suite officielle n'a encore été donnée à cette correspondance, les pouvoirs publics semblent avoir résolument repris conscience de la nécessité d'un usage correct des noms de lieux. D'où la sensibilisation qui s'observe de plus en plus dans les administrations et autres institutions publiques.

2.2 SENSIBILISATION SUR LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Parmi les preuves de l'engagement pour l'instant informel du gouvernement camerounais dans la sensibilisation sur l'usage correct des noms de lieux, on peut citer l'effervescence qui s'observe dans les états-majors des communes urbaines pour arrêter une nomenclature officielle des espaces publics et des rues. Cette sensibilisation ne s'est pas limitée aux collectivités territoriales décentralisées. Elle a touché d'autres structures comme le MINATD, le Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT), l'INS, le Fonds intercommunal (FEICOM), etc. A l'université, cette sensibilisation a débouché sur la réalisation d'un certain nombre de mémoires de Master sur les noms de lieux. A titre d'exemple, nous citerons celle que nous avons eu l'occasion de superviser à l'université de Douala en 2012, sur le thème " *Urbanisation et nomenclature des places urbaines au Cameroun : cas du quartier Bepanda à Douala*". On peut citer aussi le mémoire de DIPES II de l'Ecole normale supérieure de Yaoundé sur « *Repères toponymiques et évolution de la biodiversité à Yaoundé : apports de la géohistoire* » (2014). A cela, il faut ajouter quelques articles scientifiques.

2.3 ATELIER DE FORMATION SUR LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES

Cet atelier est convoqué ici simplement pour mémoire, le rapport ayant déjà fait l'objet de présentation. Organisé en 2010 par l'Institut National de Cartographie (INC) avec le partenariat du "Groupe d'Experts", il a eu le mérite de structurer la Division Afrique Centrale, fraîchement créée. C'est de la sorte que la division dispose d'un poste de vice président et de points focaux au niveau des pays de la région.

2.4 CREATION D'UN FICHER DE LOCALITES A L'INC

L'atelier de concertation et de lancement du projet de Fichier de localités tenu à Yaoundé les 7 et 8 avril 2011, a jeté les bases de la création du projet portant le même nom par l'Institut national de cartographie (INC). En effet, après concertation avec d'autres administrations plus ou moins impliquées dans la gestion des noms de lieux, ce projet a vu le jour. Il s'appuie sur la définition consensuelle de la localité faite lors de cet atelier, à savoir *un espace géographique de base, habité ou non, avec des limites plus ou moins précises, sur laquelle s'exerce une autorité publique*

(Chefferie de 3ème degré reconnue par l'administration). Actuellement deux régions, le Sud et l'Extrême-Nord ont été couvertes. La collecte des données toponymiques sur le terrain devra progressivement couvrir toute l'étendue du territoire national.

2.5 PARTICIPATION AUX RENCONTRES REGIONALES DE PROMOTION DE LA NORMALISATION DES NOMS

Nous avons, en tant que membre du groupe d'expert des Nations Unies pour la normalisation des noms géographiques, pris part à des rencontres sur la promotion de la normalisation des noms géographiques en Afrique. Ce fut le cas notamment de la réunion organisée par la CEA et le GENUNG au Botswana en 2011, où un plan d'Action avait été élaboré. Ce fut le cas aussi de la réunion du comité national sud-africain sur la normalisation des noms géographiques en 2012. Hors de l'Afrique, j'ai participé aux réunions de la 27^e et 28^e session du GENUNG qui se sont tenus respectivement à Vienne et à New York. De nombreux enseignements peuvent être tirés de ces rencontres pour le Cameroun. Pour clore ce chapitre, j'ai participé aux travaux du groupe de travail sur les noms géographiques comme héritage culturel qui se sont tenus à Séoul les 7 et 9 novembre 2014. La contribution adressée à cet atelier sous le thème « *One mountain, two geographical names, the endless dispute between the Batcha and Bachingou (West Cameroon)* », est parue dans les actes publiés par le Kyung Hee University Press en 2015.

2.6 AUTRES ACTIVITES

Parmi les autres activités, l'on citera essentiellement des projets :

- le projet d'extension de la sensibilisation sur les noms géographiques dans les huit universités d'Etat que compte le Cameroun,
- le projet d'ouvrage collectif sur les noms de lieux au Cameroun.

* * * *

En guise de conclusion, on peut relever que bien que les défis en matière de normalisation des noms géographiques soient importants dans un pays comme le Cameroun qui très tôt créa une commission de toponymie, les actions engagées ou encouragées par les pouvoirs publics dans ce domaine restent bien timides. Doit-on y voir les contraintes socio-sécuritaires qui plombent l'ensemble des pays de la région aujourd'hui et qui ne permettent guère d'envisager avec optimisme le futur proche? En tout état de cause, nous sommes persuadés que les petites contributions et initiatives relevées ici et là, finiront bien, comme cela a

été le cas au Burkina et en Tunisie, par conduire à la remise en place d'une autorité en charge des noms géographiques. La richesse culturelle du Cameroun, ses grandes potentialités intellectuelles, mais surtout les problèmes que pose la gestion des toponymes dans un contexte extrêmement multilingue (plus de 250 langues) militent dans ce sens.

Fait à Yaoundé, le 9 mai 2017

Michel SIMEU KAMDEM
Point focal national
Président de la Division Afrique Centrale du GENUNG